

Arrêté du ministre de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques du 29 juillet 2004, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2003

Les ministres de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 99-42 du 10 mai 1999, relative aux semences, plans et obtentions végétales, telle que modifiée par la loi n° 2000-66 du 3 juillet 2000,

Vu le décret n° 2000-102 du 18 janvier 2000, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales,

Vu le décret n° 2000-1282 du 13 juin 2000, fixant la forme du catalogue officiel, les procédures d'inscription des variétés végétales et les conditions d'inscription des semences et plants obtenus récemment sur la liste d'attente et notamment son article 6,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2003, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2003,

Vu l'avis de la commission technique des semences, plans et obtentions végétales du 13 décembre 2003,

Vu le rapport de l'autorité compétence pour l'année 2003

Arrête :

Article premier.- la liste des variétés inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2003 est fixée conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2. – le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 29 juillet 2004

Le ministre de l'agriculture, de l'environnement
et des ressources hydrauliques

Mohammed Habib Haddad

Vu

Le premier ministre

Mohamed Ghannouchi

Liste des obtentions végétales annexée a l'arrête du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 4 avril 2007, complétant l'arrête du 29 juillet 2004, portant publication de la liste des obtentions protégées, objets des certificats d'obtentions végétales inscrites au catalogue national des obtentions végétales, pour l'année 2003

Liste des obtentions objets des demandes de protection

N° D'ordre	Date	Espec	Variete	Obtenteur	Demandeur de la Protection
71	02-05-2007	Pécher (prunus persica l.)	Isfroplat-3	Antonio nicotra et luigi conte	Agromillora Mediterranee, s,a
72	02-05-2007	Pécher (prunus persica l.)	Isfroplat-4	Antonio nicotra et luigi conte	Agromillora Mediterranee, s,a
73	26-06-2007	Nectarinier (prunus persica l.)	Flavela	Pbs production vegetal s.l	Vitroplant-italie
74	26-06-2007	Nectarinier (prunus persica l.)	Flariba	Pbs production vegetal s.l	Vitroplant-italie
75	26-06-2007	Nectarinier (prunus persica l.)	Garibla	Pbs production vegetal s.l	Vitroplant-italie
76	26-06-2007	Nectarinier (prunus persica l.)	Flanoba	Pbs production vegetal s.l	Vitroplant-italie
77	26-06-2007	Nectarinier (prunus persica l.)	Gratella	Pbs production vegetal s.l	Vitroplant-italie

Liste des obtentions protegees objets des certificats des obtentions vegetales

N° D'enregistrement	Nomination	Type	Obtenteur	Demande de la Protection	N° de c.o.v	Date de c.o.v
Ble dur :						
26	Maali	Non hybride	Inrat	Inrat	30	05-10-2007

Fraisier :						
49	Carmela	Non hybride	Planasa	Planasa	31	05-10- 2007
55	Macarena	Non hybride	Planasa	Planasa	32	05-10- 2007

C.O.V : Certificat d'Obtention Végétale

INRAT : Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis.